

Paris, 31 octobre 2018

Air Liquide lance une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

Air Liquide annonce une opération d'augmentation de capital réservée aux salariés éligibles des sociétés du Groupe adhérentes au Plan d'Épargne France (PE France) ou au Plan d'Épargne Groupe International (PEGI), ainsi qu'aux préretraités et aux retraités ayant conservé des avoirs dans le PE France.

Cette opération, qui s'inscrit dans la politique de développement de l'actionariat salarié du Groupe, couvrira plus de soixante-dix pays, sous réserve de l'obtention des autorisations requises dans certains de ces pays. Air Liquide souhaite ainsi associer encore davantage ses collaborateurs au développement du Groupe et à ses performances dans la durée.

Le prix de souscription des actions a été fixé à 87,09 euros, correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Air Liquide constatés sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse ayant précédé le 30 octobre 2018, jour de la décision du Président-Directeur Général ayant arrêté de manière définitive les dates de la période de souscription et le prix de souscription, diminué d'une décote de 20 % et arrondi au centième d'euro supérieur. Ce prix n'est pas applicable aux États-Unis, où un prix a été fixé compte tenu de la réglementation locale applicable.

L'opération portera sur un nombre maximum de 1 500 000 d'actions de 5,50 euros de valeur nominale chacune, soit un montant nominal maximum de 8,250 millions d'euros.

La période de souscription aura lieu du 5 novembre 2018 à 9 heures (heure de Paris) au 16 novembre 2018 à minuit (heure de Paris).

Les nouvelles actions seront immédiatement assimilées aux actions anciennes et bénéficieront des mêmes droits. En particulier, elles donneront droit à toute distribution de dividende dont le paiement serait décidé postérieurement à leur création. L'admission de ces actions aux négociations sur le marché Euronext Paris, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN : FR0000120073) sera demandée dans les meilleurs délais après la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Les nouvelles actions seront inscrites en compte nominatif pur et bloquées pendant 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé prévus par les réglementations applicables en France et dans les pays participants.

Mention spécifique pour l'international

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Air Liquide. Dans les pays où la réglementation applicable requiert l'obtention d'autorisations ou la réalisation de formalités de dépôt, d'information ou autres, les salariés concernés ne pourront souscrire à l'offre que si les autorisations sont obtenues ou les démarches achevées dans les délais requis.

Les titres décrits dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés aux États-Unis auprès de la Securities and Exchange Commission et ne peuvent être offerts ou cédés aux États-Unis que dans le cadre d'opérations qui ne requièrent pas d'enregistrement au titre du Securities Act des États-Unis de 1933.

Ce communiqué constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 (5°) et 212-5 (6°) du règlement général de l'AMF et de l'article 19 de l'instruction n°2016-04 du 15 janvier 2018, diffusé sous forme de communiqué conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF.

CONTACTS

Relations Médias

+33 (0)1 40 62 50 59

Relations Investisseurs

Paris - France

+33 (0)1 40 62 50 87

Philadelphie - USA

+1 610 263 8277

Service actionnaires

Patrick Renard

+33 (0)1 40 62 51 86

Jérémie Créange

+33 (0)1 40 62 52 03

Air Liquide est le leader mondial des gaz, technologies et services pour l'industrie et la santé. Présent dans 80 pays avec environ 65 000 collaborateurs, le Groupe sert plus de 3,5 millions de clients et de patients. Oxygène, azote et hydrogène sont des petites molécules essentielles à la vie, la matière et l'énergie. Elles incarnent le territoire scientifique d'Air Liquide et sont au cœur du métier du Groupe depuis sa création en 1902.

Air Liquide a pour ambition d'être le leader de son industrie, d'être performant sur le long terme et de contribuer à un monde plus durable. Sa stratégie de transformation centrée sur le client vise une croissance rentable dans la durée. Elle s'appuie sur l'excellence opérationnelle et la qualité des investissements, de même que sur l'innovation ouverte et l'organisation en réseau mise en place par le Groupe à l'échelle mondiale. Grâce à l'engagement et l'inventivité de ses collaborateurs pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et environnementale, de la santé et de la transformation numérique, Air Liquide crée encore plus de valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes.

Le chiffre d'affaires d'Air Liquide s'est élevé à 20,3 milliards d'euros en 2017. Ses solutions pour protéger la vie et l'environnement représentent plus de 40 % de ses ventes. Air Liquide est coté à la Bourse Euronext Paris (compartiment A) et appartient aux indices CAC 40, EURO STOXX 50 et FTSE4Good.